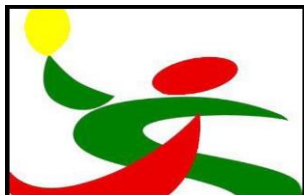




REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)





Ministère des Sports



Comité d'Organisation des Jeux
Olympiques de la Jeunesse 2026



Agence des Travaux et de Gestion
des Routes du Sénégal

PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA REMISE A NIVEAU DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (JOJ) 2026 (RELANCE)

AVIS INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET SELECTION D'UN BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE (BCT)

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'AFD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du **programme d'amélioration de l'accessibilité et de la remise à niveau des infrastructures sportives dans le cadre des jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2026**.

Les Services du Candidat auront pour objet, le contrôle technique des travaux de réhabilitation d'infrastructures sportives suivant les règles de l'art. Ils concerneront également la validation des études techniques détaillées sur les parties gros œuvres et lots techniques.

Il s'agit principalement de :

- ✓ Stade Iba Mar DIOP, situé au cœur de Dakar ;
- ✓ Piscine Olympique, dans le quartier Résidentiel du Point E ;
- ✓ Carrière d'équitation de la caserne Samba Diéry DIALLO.

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent:

- une qualification générale dans le domaine du contrôle technique d'infrastructures recevant du Public ;
- une qualification sur le contrôle de la solidité des ouvrages et éléments d'équipements dissociables et indissociables ;
- au moins dix (10) années d'expérience dans le domaine du contrôle technique pour les travaux d'Infrastructures majeures dont sportives ;
- une expérience dans l'exécution de prestations de nature et d'envergure équivalentes en termes de mission de contrôle technique durant les dix (10) dernières années à compter de 2012, pour des projets d'infrastructures sportives ;
- une expertise en contrôle technique de construction ou réhabilitation de piscine olympique aux normes de la FINA ;
- une expertise pour le contrôle des accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) d'infrastructures, **etc...**

Les activités du projet se dérouleront à Dakar - Sénégal et la langue de travail sera le français.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un bureau de contrôle ou une firme, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure sur la liste restreinte.

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- *Participation de ressortissants nationaux ;*
- *Procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat - préciser l'objet ou l'intitulé de la certification : par exemple ISO 9001 ou certification environnementale et sociale.*

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Pour les critères de notation la grille d'évaluation des Manifestations d'Intérêt des dossiers types de l'AFD consultable sur le site internet : [http:// www.afd.fr](http://www.afd.fr) sera utilisé .

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **04 août 2022 à 11 heures 30 minutes précises (GMT)**.

L'adresse dont il est fait mention est : **AGERROUTE SENEGAL** sise à la **Rue David DIOP x Rue F à Fann Résidence Dakar Sénégal.**

Tel: (221) 33 869 07 51 Fax : (221) 33 869 07 51

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi et aux heures suivantes : **8H00 à 17H00** et auprès de : rndour@ageroute.sn; emingou@ageroute.sn ou bsenghor@ageroute.sn.

**Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE**

